

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 320.36.20

C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 290 URUGUAY: INTERDICTION DE LA REVUE "PERSPECTIVAS DE DIALOGO"

Poursuivant sa politique de contrôle de l'information, le gouvernement de Montevideo vient de supprimer la dernière revue des milieux chrétiens: "Perspectivas de diálogo", des jésuites d'Uruguay. Il y a quelques mois, c'était le fait de "Víspera" et du mouvement Pax Romana (cf DIAL D 234).

La mesure, prise le 29 décembre 1975, était publiée au journal officiel du 16 janvier 1976. En même temps étaient arrêtés les PP. Assandri, Cetrulo et Segundo, théologiens bien connus dans les milieux latino-américains.

Le 21 janvier suivant, le gouvernement interdisait également le fonctionnement de deux mouvements protestants: la Fédération universelle des mouvements d'étudiants chrétiens (FUMEC), dont le siège est à Genève; et la représentation uruguayenne de "Frontier Intership", dont le siège est à New-York.

Le 26 janvier, le journal "El País" prenait à partie les autorités catholiques d'Uruguay, en particulier Mgr Carlos Parteli, archevêque coadjuteur de Montevideo.

Dans le texte officiel d'interdiction de la revue "Perspectivas de diálogo", qu'on lira ci-dessous, on peut relever l'importance des attendus préluant à la mesure: ils concernent la charge "subversive" de l'expérience chrétienne. Le numéro de la revue en question était en effet intitulé: "Oración y praxis" (Prière et pratique); il comportait les témoignages de jeunes arrêtés quelques mois plus tôt à l'occasion d'une descente de police au cours d'un office religieux du Vendredi-saint.

(Note DIAL)

Résolution 2.168/975 - Interdiction définitive de la revue "Perspectivas de diálogo" éditée par le Centre Pedro Fabro

ANNEE DE L'ORIENTALITÉ (1)

Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Défense nationale

Montevideo, le 29 décembre 1975

- Vu l'article "Un autre vrai Vendredi-saint" publié dans l'édition mensuelle, n° 94, de la revue "Perspectivas de diálogo" du mois d'août 1975, éditée par le Centre Pedro Fabro et dirigée par le prêtre Andrés

(1) ou "Nationalisme uruguayen". L'Uruguay s'appelait autrefois "Territoire oriental" (N.d.T.)

D 290-1/2

Assandri;

- Attendu 1) que ledit article fait directement allusion à une intervention des Forces conjointes dans un local de formation religieuse appartenant à la Communauté des jésuites d'Uruguay, local dans lequel se déroulait une célébration du Vendredi-saint à l'occasion de l'anniversaire de l'un des participants;

2) que de la lecture de l'article ressort manifestement et clairement l'intention de présenter l'autorité publique comme étant en opposition ouverte à l'exercice de la liberté religieuse et en attitude délibérée de persécution de ceux qui partagent les idéaux chrétiens. Dans ce but sont transcrites de nombreuses citations bibliques ayant trait à des arrestations, des persécutions, des mauvais traitements, des accusations, etc. concernant la personne de Jésus et celle de ses disciples, le tout présenté comme semblable à ce qui s'est produit lors de l'intervention citée plus haut. Après cette comparaison offensante et dégradante pour les Forces armées, plusieurs comptes rendus anonymes de jeunes des deux sexes sont proposés, dans lesquels sont décrites leurs différentes sensations provoquées par l'intervention en question. Tout cela a évidemment pour but de présenter l'intervention pratiquée par la Force publique comme l'équivalent, en souffrance, de ce qu'a subi le Christ au calvaire lors du Vendredi-saint. Il y a dans ces comptes rendus des allusions directes et évidentes pour évoquer la haine contre les militaires, la terreur que provoqueraient les Forces armées, les mauvais traitements dont elles sont accusées, et pour présenter les membres des Forces armées comme étant les ennemis de la société et du peuple;

- Considérant que le comportement traduit dans l'article en question est franchement subversif, étant donné qu'il attaque de façon grave, directe et ouverte l'institution de l'Armée à travers une prédication dissolvante et antinationale, adoptant ainsi une attitude semblable à celle des associations conspiratrices qui ont été déclarées illégales par la résolution du Pouvoir exécutif 1026/973 du 26 novembre 1973 dont les principes et les dispositions lui sont totalement applicables;

- Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret 464/973, de juin 1973, et de l'article 3 du décret 1026 du 26 novembre 1973;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DETERMINE CE QUI SUIT:

1°. Est définitivement interdite la revue "Perspectivas de diálogo" éditée par le Centre Pedro Fabro, étant par ailleurs prohibée l'édition de tout autre périodique ou imprimé de quelque nature que ce soit qui, par sa tenue et son orientation, signifierait la continuation de la publication dont l'interdiction est déterminée;

2°. L'application de la mesure est du ressort de la Préfecture de police de Montevideo;

3°. Communication en sera faite à ... (etc.).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249

D 290-2/2